

Repère



Les deux prochains mois s'annoncent particulièrement chargés en matière d'exercice du **droit de vote** ; car en plus de satisfaire à leur devoir civique lors des deux prochains scrutins politiques français (la présidentielle et les législatives) les actionnaires devront aussi s'acquitter de **leur devoir d'actionnaire** en votant à l'occasion des prochaines **assemblées générales** annuelles.

Vous trouverez en page 8 les modalités concernant le vote, que nous enverrons également par fax mailing. Cette information sera donc reçue sur les fax de vos unités.

Comme chaque année, suite à la publication des **résultats** nous avons interrogé **Gilles De Margerie, Directeur Financier du Groupe**, qui après nous avoir expliqué et commenté les résultats 2006, a bien voulu répondre aux questions posées par les adhérents.

Dans la même finalité, nous avons été reçu par **Marie-Christine Dumonal, DRH Groupe**, à qui nous avons fait part de nos souhaits sur les modalités de la prochaine **augmentation de capital**. ADSACA 26 du mois de juin éclairera sur les réponses et mise en œuvre de cette augmentation prévue pour la rentrée.

En page 6, il nous est apparu indispensable de revenir sur la **fiscalité des PEA**. Le très grand nombre de vos questions et la confusion entre imposition et prélèvement sociaux doit être explicitée.

A l'heure des fusions et des rachats, savez-vous quel est le **seul point de repère** entre les diverses filiales et entités du Groupe ; le **seul point de repère** entre un salarié de Caisse Régionale et celui du Crédit Agricole de Hong Kong, entre celui de Londres et celui de Noirmoutier... c'est **le cours de l'action**.

Didier LIGNON
Président

<<< Interview

Gilles de Margerie



A quelle stratégie dédiez-vous le maintien de la participation de 5,8% dans le capital de Intesa San Paolo ?

Notre participation dans le nouveau groupe Intesa San Paolo à une vocation financière. Nous sommes convaincus du potentiel de développement de ce groupe et connaissons les capacités managériales de son directeur général et de son équipe, autant d'éléments favorables à une appréciation à terme de l'action. Nous maintenons une participation supérieure à 5 % pour bénéficier du régime fiscal mère/fille et ainsi, ne pas être soumis à la taxation des dividendes perçus.

Le groupe Crédit Agricole S.A est-il exposé aux risques immobiliers aux USA ?

Le groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas directement exposé aux risques immobiliers sur la clientèle subprime américaine. Ses engagements immobiliers aux USA sont principalement relatifs à l'hôtellerie et aux "homebuilders" présentant le meilleur profil de risque en termes de taille, capitalisation et diversification géographique. Pour être complet, les activités de CDO que Calyon développe aux Etats-Unis conduisent à intervenir sur des actifs sous-jacents issus du marché du subprime, mais les moins-values potentielles, telle que nous pouvons les évaluer actuellement, sont d'un montant peu significatif pour le groupe.

<<< Interview (suite)

La BNP accélère son implantation en Italie, tant dans la banque de détail que dans le crédit à la consommation. Allons nous densifier le réseau italien existant pour être plus présent sur ce territoire ?

Notre développement dans la banque de détail en Italie s'effectue selon une approche régionale. Nous avons ainsi choisi d'acquérir deux très belles banques régionales dont nous renforçons la couverture géographique par l'adjonction de quelques 200 agences d'Intesa. Notre intention est de poursuivre dans les prochaines années le renforcement de notre part de marché dans les régions riches où nous sommes déjà implantés. Bien entendu, nous allons mettre l'accent sur le développement des synergies de revenus en faisant distribuer par ce réseau d'agences les produits de nos filiales spécialisées dans le crédit à la consommation, dans la gestion d'actifs et dans la banque de financement et d'investissement.

La stagnation du PNB de la banque de détail en France est préoccupante :

- devons nous continuer à prêter à perte, quand le marché tire les taux vers le bas ?
- les autres réseaux maîtrisent t-ils mieux leur coût de ressource ?
- y a t-il des disparités importantes entre les caisses régionales dans les marges sur prêts habitat ?

Le PNB de notre banque de détail en France est actuellement sur une tendance faiblement haussière, moins favorable que celle de nos principaux concurrents. Plusieurs éléments structurels expliquent ce phénomène qui ne peut se corriger que sur le moyen terme : un poids important de prêts hypothécaires accordés par les Caisses Régionales dans les années 90, à marge élevée, qui viennent maintenant à échéance et une structure de bilan marquée par une moindre proportion de ressources à vue ; en outre, notre banque de détail en France ne comprend pas la contribution des grandes entreprises contrairement à ce qui paraît être la pratique de certains de nos concurrents. Face à cette évolution, nous devons renforcer notre dynamique commerciale et gérer attentivement nos charges pour maintenir un différentiel positif de croissance entre le PNB et les charges.

Quels sont les critères qui guident nos choix d'investissements à l'international ?

Nos choix d'investissements à l'international répondent à des logiques métiers, à des considérations géographiques et à des critères financiers. Chaque grand pôle métier définit ses cibles en recherchant les bonnes opportunités et complémentarités ; les priorités géographiques pour les métiers liés à la banque de détail sont l'Europe - et d'abord la zone Euro - et les pays autour du bassin méditerranéen. Enfin, les investissements doivent, sur le plan financier, être relutifs dans les 2 ans et leur rentabilité être supérieure aux coûts du capital au bout de 4 ans maximum.

Est-ce toujours le statut quo sur les 25% de CCA détenus par Crédit Agricole S.A dans les Caisses Régionales ?

Aucune modification des liens capitalistiques entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales n'est à l'ordre du jour.



Gauche à droite : Jean Claude AUBERT – Didier LIGNON – Guy SAVARIN – Gilles De MARGERIE – Francis DREAN – Claudie SIAS – Pascal VENIN – Vincent DUTFOY – Gérard BORNAGHI

<<< Brèves

Revenus de capitaux mobiliers : Les abattements sur les dividendes modifiés.

La réforme du régime d'imposition des dividendes entrée en vigueur en 2005 a consisté, comme on le sait, à instaurer en remplacement de l'avoir fiscal un abattement proportionnel de 50% se cumulant avec l'abattement personnel déjà existant (1220 € pour les personnes seules et 2440 € pour les couples mariés). A partir de l'imposition des revenus de l'année 2006, l'abattement proportionnel a été réduit de 50 à 40% et, au contraire, l'abattement personnel relevé de 1220 à 1550 € pour les personnes seules et de 2440 à 3050 € pour les couples mariés.

Moins-values boursières

Si l'année dernière ou au cours des années précédente vous avez enregistré dans votre portefeuille d'actions des moins-values, n'oubliez pas de les imputer sur vos plus-values et éventuellement de les enregistrer pour l'avenir. Un certain nombre d'actionnaires les oublient au moment de rédiger leur déclaration. Pour les cessions de titres réalisées à partir du 1^{er} janvier 2002, le délai de report des moins-values non imputées a été porté à dix ans. Dans tous les cas, pour que des moins-values puissent venir en déduction de plus-values, il faut qu'elles correspondent à des cessions imposables, c'est-à-dire ayant dépassé le seuil.

ISF : êtes vous concernés ?

75% de la valeur éligible des parts de FCPE peut être exonérée sous certaines conditions. Demande d'attestation à faire auprès de CA ASSET MANAGEMENT avant le 31/05/07

Assemblée Générale du CLAS (Crédit Lyonnais Actionnaires Salariés) : elle a eu lieu le 30/01/2007 avec notamment la participation de Christian Duvillet, Directeur Général Délégué de LCL. Pour avoir le compte rendu, allo Vincent Dutfoy 01 42 95 15 37

<<< Qui a dit ?

- 1) -« Epargner est une bonne chose surtout quand vos parents l'on fait pour vous. »
- 2) -« À la bourse il y a deux règles fondamentales à respecter. La première est de ne pas perdre, la seconde de ne jamais oublier la première. »
- 3) - « Les investissements d'aujourd'hui sont les profits de demain et les emplois d'après demain. »
- 4) - « La fraude est à l'impôt ce que l'ombre est à l'homme. »

La filiale LCL a décidé d'engager des poursuites contre France 2 et une maison de production à la suite de la diffusion d'un reportage consacré aux frais bancaires

<<< Crédit Agricole S.A : Quelques rappels

Poids de l'action Crédit Agricole S.A dans les indices boursiers au 15 décembre 2006

CAC 40	2.36%
Euronext 100	2.20%
Aspi Eurozone	0.89%
DJ Eurostoxx 50	1.01%
DJ Eurostoxx Bank	2.63%
FTSEurofirst 80	0.71%
FTSE4Goods European Top 50	0.59%

Rentabilité pour l'actionnaire au 29/12/2006

Durée de détention de l'action	Rentabilité brute cumulée	Rentabilité moyenne annualisée
1 exercice 2006	20.40%	20.40%
2 exercices 2005-2006	47.30%	21.40%
3 exercices 2004-2006	82.90%	22.30%
4 exercices 2003- 2006	151.40%	25.90%
5 exercices 2002-2006	116.70%	16.70%
Depuis le 14 décembre 2001*	131.00%	18.20%

* introduction en bourse à 16.60 euros

<<< Questions des adhérents

Certaines grandes entreprises mettent en place des systèmes de protection de cours pour inciter les salariés à conserver les actions de leurs entreprises, notamment parce que les cours ont significativement montés. Qu'en pensez-vous ?

A notre connaissance parmi les grandes entreprises Air France KLM a effectivement mis en place un tel système ; une des raisons majeures c'est l'augmentation de plus de 76% en 2006 de l'action.

La société souhaite protéger pendant 3 ans les actions cessibles de ses salariés placées dans les fonds communs à un prix qui sera fixé en avril après le calcul de la moyenne des cours de clôture de l'action, du 10 au 19 avril. Si le cours chute par la suite, le salarié sera couvert. S'il progresse il n'en bénéficiera qu'en parti et ne pourra percevoir les dividendes. Il pourra vendre ses actions pendant les 3 années de l'opération en contre partie d'une pénalité. Notre position est que ce système à bien sure un avantage mais aussi beaucoup d'inconvénients notamment liés à la fiscalité. En toute état de cause il ne peut s'agir que d'un choix individuel, rappelons que la détention d'action implique forcément un risque.

Chaque année vous nous incitez à donner nos pouvoirs et à voter à L'assemblée Générale, alors que le vote est acquis à plus de 90%.

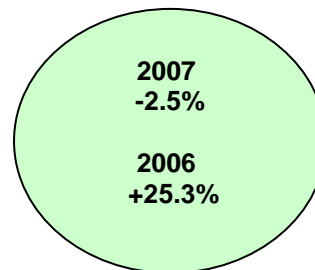
Effectivement, de part la constitution de Crédit Agricole S.A (majorité détenue par les Caisses Régionales) se vote est acquis mais l'Assemblée Générale doit être l'occasion pour nous salariés actionnaires de démontrer notre poids lors des résolutions sur les augmentations de capital.

<<< Banque - Services financiers - 2006 constituera une base de comparaison élevée

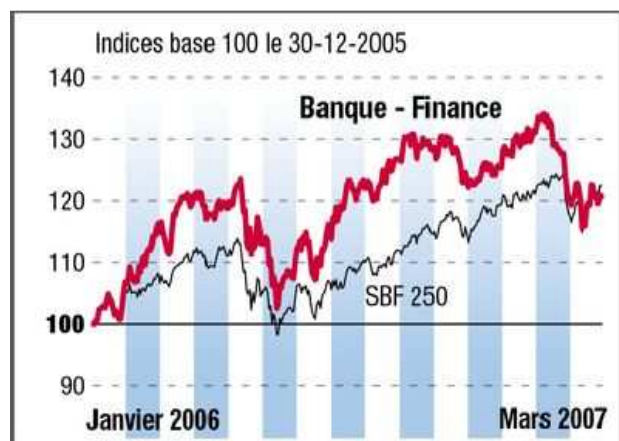
L'exercice 2006 a été en tous points exceptionnel pour les métiers bancaires, ce qui se lit dans les rythmes de progression des résultats des établissements :
 + 25 % pour BNP Paribas, + 17 % pour la Société Générale,
 + 26 % pour le Crédit Agricole SA, + 35 % pour Dexia,
 + 25 % pour Natixis (en données pro forma), etc.
 Des exploits qu'il ne sera pas facile de renouveler cette année. Les valeurs bancaires ont ainsi trébuché en Bourse au moment de la publication de ces beaux résultats annuels, les investisseurs s'inquiétant du ralentissement ressenti fin 2006 dans la banque de détail en France.

Les hausses de bénéfices ont aussi été dopées par les opérations de croissance externe majeures menées à l'international (en Italie pour BNP Paribas et le Crédit Agricole, en Turquie pour Dexia, etc.), mais relèvent également d'une très bonne maîtrise des charges d'exploitation, un phénomène plus pérenne.

A l'inverse, même si 2007 n'a pas mal commencé, les performances enregistrées dans les activités de banque de financement et d'investissement et sur les marchés financiers seront difficiles à renouveler.



S. B. – Source Investir n° 1735



Nom	Résultat annuel (en M€)	Variation (en %)
BNP Paribas	7.308	24.9
Crédit Agricole SA	5.319	26.4
Société Générale	5.221	17.4
Dexia	2.750	34.9
Natixis	2.158	NS
Euronext NV	361.8	50.8
Union Financière de France	47.2	15.7
Boursorama	28.5	52.9

<<< Et vous : Quel est le montant de votre portefeuille ?

Voici les montants moyens détenus par les salariés

PernodRicard :	39 416 €
L'Oréal :	6 838 €
Total :	47 000 €
Novartis	48 000 €
Deutschebank	61 000 €
Société Générale :	38 000 €
BNP Paribas :	30 000 €
Crédit Agricole :	48 000 €
AXA :	27 000 €
Bouygues	23 000 €

<<< Consensus des Analyste au 16 avril 2007

CREDIT AGRICOLE S.A. ≡ Conserver		
Cours (13/04/07)	Objectif	Potentiel (*)
30,44 €	34,00 €	▲ 11,70% (3,56 €)

Cours de réf. (13/04/07)	30,44 €
Secteur	Banques
Capitalisation boursière	50 136,21 (**)

Recommandation	Note Moy.	Nombre d'analystes : 20	
Acheter (note de 1 à 1,33)		3	
Accumuler (note 1,33 à 1,66)		3	
Conserver (note 1,66 à 2,33)	1,90	10	
Alléger (note 2,33 à 2,66)		3	
Vendre (note 2,66 à 3)		1	

Historique	Actuellement	Il y a 7 jours	Il y a 1 mois	Il y a 2 mois	Il y a 3 mois
Note du Consensus	1,90	1,87	1,86	1,87	1,89

Commentaire Adsaca : La note de 1.90 montre que la majorité des analyses sont favorables a conserver l'action ce qui a très certainement un incidence sur le fait que celle-ci a des difficultés à décoller au dessus de 31 euros bien que le consensus donne un objectif de cours de 34 euros

<<< PEA : Rappel en matière de fiscalité

Date du retrait	Régime d'imposition	Sort du plan
Avant deux ans	La valeur liquidative du plan est ajoutée hors PEA. Si le total ainsi formé excède le seuil d'imposition (15000 € depuis 2003), les plus-values sont imposables.	22.5% majoré des prélèvements Sociaux, soit 33.5%
Entre deux et cinq ans	La plus-value réalisée sur le plan est égale à la différence entre la valeur du PEA à la date de clôture et le total des versements.	16% majorés des prélèvements Sociaux soit 27%
Entre cinq et huit ans	Exonération. Mais application : <ul style="list-style-type: none"> - de la CRDS de 0.5% sur les gains constatés à partir du 1.1.96 ; - de la CSG au taux de 3.4% sur les gains réalisés du 1.1 au 31.12.97, au taux de 7.5% sur les gains réalisés du 1.1.98 au 31.12.04 et au taux de 8.2% sur les gains réalisés à partir du 1.1.05 ; - du prélèvement social au taux de 2% sur les gains réalisés du 1.1.98 au 30.06.04 et au taux de 2.3% sur les gains réalisés à partir du 1.7.04. Si le plan se dénoue par le versement d'une rente viagère, celle-ci est exonérée d'impôt sur le revenu. 	clôture : c'est cette valeur qui sera retenue pour le calcul des plus-values en cas de cession ultérieure des titres. Le plan subsiste, mais plus aucun versement n'est possible.
Après huit ans	Exonération. Mais application : <ul style="list-style-type: none"> - de la CRDS de 0.5% sur les gains constatés à partir du 1.2.96 ; - de la CSG au taux de 3.4% sur les gains réalisés du 1.1 au 31.12.97, au taux de 7.5% sur les gains réalisés du 1.1.98 au 31.12.04 et au taux de 8.2% sur les gains réalisés à partir du 1.1.05 ; - du prélèvement social au taux de 2% sur les gains réalisés du 1.1.98 au 30.06.04 et au taux de 2.3% sur les gains réalisés à partir du 1.7.04. Si le plan se dénoue par le versement d'une rente viagère, celle-ci est exonérée d'impôt sur le revenu. 	Le plan subsiste, mais plus aucun versement n'est possible.

<<< Assemblée Générale du 23 mai 2007

Présentation synthétique des projets de résolution qui nous concernent plus particulièrement et pour lesquelles l'ADSACA votera favorablement

DECISIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

V - Les autorisations financières à donner au conseil d'administration (résolutions 14 à 19) :

Les **14^{ème}** et **15^{ème}** **résolutions** proposent de conférer au Conseil d'administration des délégations de compétence afin de décider d'augmenter le capital social, dans la limite d'un plafond global en nominal de 2,5 milliards d'euros pour les émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription.

La **16^{ème}** **résolution** autorise le conseil, en cas de demandes excédentaires lors d'une augmentation de capital, d'augmenter celle-ci de 15 % de l'émission initiale et au même prix, dans les 30 jours de la clôture de souscription.

La **17^{ème}** **résolution** permet de procéder à l'émission de valeurs mobilières dans la limite de 10% du capital social en vue de rémunérer des apports en nature hors offre publique d'échange.

La **18^{ème}** **résolution** prévoit que le conseil pourra fixer un prix d'émission avec une décote limitée à 10 % dans la limite annuelle de 5 % de capital.

La **19^{ème}** **résolution** propose de demander l'autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes..

VI - L'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social en faveur des salariés (résolutions 20 à 22) :

La **20^{ème}** **résolution** propose de demander l'autorisation à l'assemblée générale extraordinaire d'augmenter le capital social de la société d'un montant maximal en nominal de 150 millions d'euros en faveur des salariés du Groupe Crédit Agricole constitué par la société, les entreprises et groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société, les Caisses Régionales de Crédit Agricole et leurs filiales, et les entités et groupements sous le contrôle de la société et/ou des Caisses Régionales de Crédit Agricole, dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des sociétés ou groupements du Groupe Crédit Agricole.

Les **21^{ème}** et **22^{ème}** **résolutions** proposent pour faciliter la souscription à l'augmentation de capital des « salariés des sociétés étrangères » situées dans des pays où des contraintes financières, juridiques ou fiscales rendent difficile la mise en œuvre des formules d'actionnariat précitées, une résolution à personne dénommée (Crédit Agricole International Employees), ainsi qu'une résolution spécifique pour les « salariés américains ». Le plafond d'augmentation de capital sera de 40 millions d'euros de nominal pour chacune des résolutions.

Nos rendez-vous...

- ✚ **16 mai 2007 : résultats du 1^{er} trimestre de Crédit Agricole S.A**
- ✚ **23 mai 2007 : Assemblée Générale de Crédit Agricole S.A**
- ✚ **30 août 2007 : résultats du 1^{er} semestre de Crédit Agricole S.A**

www.adsaca.org

Des articles et
des nouvelles
informations tous les
1^{er} et 3^{ème} lundi du
mois !

Réponse : Qui a dit ?

- 1** : Winston Churchill
- 2** : Warren Buffet
- 3** : Helmut Schmidt
- 4** : Georges Pompidou

Relations adhérents

ADSACA

Avenue du 14 juillet

13980 ALLEINS

Tél : 06.03.85.27.37

Fax : 04.90.59.30.91

Site internet :

www.adsaca.org

Mail : contact@adsaca.org

<<< Spécial AG de Crédit Agricole SA 23 mai 2007

Comment voter ?

**Cocher la case N°3 je donne pouvoir à et indiquer : ADSACA ou Didier LIGNON
Pour les actionnaires du Crédit Lyonnais : Vincent DUTFOY**

Dater, Signer et retourner dans l'enveloppe T jointe

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE

- A je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer en bas du formulaire
B j'utilise le formulaire de vote par correspondance

**ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE
du 23 mai 2007**

Société anonyme au capital de 2.916.629.697 euros
RCS Paris 784 608 416
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris

CADRE RESERVE

Actionnaire
Identifiant
Nombre d'actions
Nombre de voix

2 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

1 **JE DONNE POUVOIR
AU PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE**

NE PAS COCHER LA CASE

3 **JE DONNE POUVOIR A :**
pour me représenter à l'assemblée

M./MR/MRS/MS : **ADSACA ou Didier
LIGNON**
Adresse

NE PAS COCHER LA CASE

ATTENTION

Date & Signature :
**Ne pas oublier de dater
et signer**

Pourquoi voter pour l'ADSACA ?

Parce que nous sommes une force de proposition

Parce que nous avons été les seuls à demander une augmentation de capital réservée aux salariés

Parce que nous ne sommes pas un syndicat, et que nos revendications ne sont pas liées aux conditions de travail, ni à la valeur du point

Parce que nos objectifs sont de rassembler tous les salariés de tout le Groupe Crédit Agricole : Caisses Régionales, CASA, et filiales, autour de l'actionnaire salariés

Parce que nous voulons promouvoir l'Actionariat Salariés, et l'augmentation de capital qui lui est réservé en est l'exemple type

Parce que nous voulons le partage par les actionnaires salarié, des ressources et des projets de l'entreprise

Parce que nous apportons aides et conseils dans toute notre communication